

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 7 Février, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane SCHNEIDER, maire

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Monique CRESPON-LHERISSON 1<sup>ère</sup> Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ, Messieurs, Stéphane SCHNEIDER, maire, Richard MARTEL 2<sup>ème</sup> Adjoint, Olivier CASTAN, Jean-Louis CARDOT, Yves PRADEL, M. José PESTANA, M. Patrice RUEZ

Absent Mr Alain BONVILLE qui donne procuration à Mme Monique CRESPON-LHERISSON

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 12 Décembre 2018

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant.

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

Modification de l'emprunt pour le financement des travaux, le taux reste inchangé seul la durée a été modifié de 30 à 20 ans

<b>OBJET</b>	<b>Rénovation réseau AEP</b>
Montant	200 000.00 €
Durée	20 ans
Périodicité	Annuelle
Taux fixe	2.41
Montant de l'échéance	2 345.95
Frais de dossier	0.15 % du montant emprunté = 300 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le prêt à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole LANGUEDOC.

-

**République Française**  
**Commune de Corbes**  
**Département du Gard**

Annulation de la demande du précédent conseil municipal concernant la demande de financement des amendes de police. Cette demande sera reportée en 2020.

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire, le centre de gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19.56 Hh